

**Municipalité de Yamaska**  
**Assemblée publique de consultation**  
**(Règlement n°RY-79-2015-02)**

**Le 13 JUIN 2016**

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1<sup>e</sup> QUE lors d'une séance du Conseil tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois de juin. 2016, le Conseil de cette Municipalité a adopté le projet de règlement suivant et tiendra une assemblée publique de consultation le 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2016 à compter de 19 h à la salle Léo-Théroux.

**Résumé du projet de règlement**

---

**Titre du règlement**

Règlement no RY-79-2015-02 amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'autoriser l'ensemble d'usages du groupe "C1 - commerce et services de voisinage" dans la zone Ca.1.

**But du règlement**

Le règlement a pour but d'autoriser l'ensemble d'usages du groupe "C1 - commerce et services de voisinage" dans la zone Ca.1".

**Localisation de la zone concernée**

La zone Ca.1 se situe à l'ouest de la rivière Yamaska. La zone se situe le long de la Rue Principale, et est délimitée au sud par la Route 132 et au nord par le cimetière.

**Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.**

---

2<sup>e</sup> QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

3<sup>e</sup> QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

**Donné à Yamaska, MRC de Pierre-De Saurel.**

Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2016

---

Karine Lussier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière